



Forest Peoples  
Programme

## **POINT DE PRESSE – CAMEROUN**

*Securing Indigenous Peoples' Rights in Conservation:  
Reviewing and Promoting Progress in Cameroon*

(Sauvegarder les droits des peuples autochtones dans le  
cadre de la conservation :  
Revue et promotion des progrès au Cameroun)

« *Si je ne vais pas dans la forêt, je ne mangerai pas* »  
aîné Baka vivant dans un village situé entre deux parcs nationaux

### ***Principaux constats***

Peu de progrès ont été accomplis au Cameroun pour sauvegarder les droits des communautés des forêts. Avec quelques exceptions, les organisations de conservation, les bailleurs de fond et le gouvernement n'ont presque rien fait pour mettre en œuvre leurs engagements internationaux à protéger les droits des peuples autochtones dans leurs projets de conservation. La plupart des nouvelles normes internationales auxquelles ils ont adhéré demeurent inconnues au niveau local.

- En plus d'être freinés par un manque persistant d'informations et de soutien, les fonctionnaires gouvernementaux au niveau local sont également limités par des lois désuètes qui contredisent les engagements internationaux du gouvernement.
- Le gouvernement, les organismes de conservation et les bailleurs de fond ont tendance à organiser des ateliers et des conférences sans assurer aucun suivi. Les initiatives qui, selon les organismes de conservation, s'adressent aux communautés ont peu d'impact réel. Elles demeurent pour la plupart inconnues des communautés, les principales bénéficiaires.
- Il y a eu quelques exemples positifs de progrès depuis 2003, mais ils sont presque tous l'œuvre d'organisations de la société civile et des quelques ONGs de la conservation plutôt que du gouvernement.

### ***Mise en œuvre du Plan d'action de Durban de 2003 et du Programme de travail sur les aires protégées de la CDB***

- **Participation à la gestion** : Le caractère centralisé de la gestion gouvernementale des ressources naturelles n'a pas changé depuis 2003. Les peuples autochtones participent peu à la gestion des parcs nationaux, des concessions forestières ou des aires de safari.
- **Savoir traditionnel** : La création d'aires protégées n'a rien fait pour protéger le droit des autochtones à leur savoir traditionnel. Selon la loi, l'entrée dans les aires protégées est interdite à tout le monde et cette disposition a eu la préséance sur les mesures visant à protéger l'usage coutumier des ressources biologiques. Les peuples autochtones sont empêchés de réaliser des activités traditionnelles, ce qui représente une sérieuse menace pour la survie de leur mode d'existence.
- **Accès et partage des avantages** : Le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour partager les avantages des aires protégées avec les communautés. Les autorités forestières reconnaissent que la question du partage des avantages reste à régler. Les Baka sont de mieux en mieux informés sur ces questions et ont questionné WWF Yokadouma au sujet des avantages découlant du « Projet Jengi », qui fait l'objet d'un financement substantiel.

- **Aires protégées transfrontalières** : L'aire protégée trinationale de Sangha, qui regroupe des aires protégées du Cameroun, de la RCA et de la République du Congo, a été officiellement créée à Durban. Le projet a obtenu un soutien financier considérable. Tout sera investi dans la conservation, les peuples autochtones en étant entièrement exclus. Il revient aux organismes de conservation de décider quelles communautés aider.
- **Absence de diffusion d'informations** : À l'instar des populations locales et des peuples autochtones, les fonctionnaires de l'État ne sont pas au courant de l'Accord de Durban. Il est urgent de faire connaître les enseignements et les lignes directrices issus de la science du programme de travail sur les aires protégées, du savoir traditionnel et de la pratique de terrain.

### ***Principaux acteurs***

- **Organisations de conservation**: Les relations entre les organisations de conservation et les peuples autochtones n'ont pas beaucoup changé depuis 2003. La plupart des organisations de conservation, malgré ce que dit l'Accord de Durban, se concentrent sur la préservation de la nature. Une lutte féroce menée contre le braconnage depuis 2003 a eu d'importantes répercussions sur la population locale. Il arrive souvent que les autochtones Baka et Bagyeli se sauvent ou se cachent lorsqu'ils voient un véhicule de la conservation arrive dans leur communautés, de peur que les éco-gardes du gouvernement ne les fouillent ou ne les arrêtent. Sur le terrain, l'UICN n'a pas aidé à combler l'écart entre les communautés et la conservation.
- **Bailleurs de fonds** : Le Fonds de développement des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial ont financé la lutte contre la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation de l'eau. Toutefois, aucun financement n'a été réservé aux questions sociales. Les organisations de conservation au Cameroun se concentrent sur la nature, non pas sur les peuples autochtones.

### ***Ce qui peut être accompli***

- Un projet participatif, soutenu par Forest Peoples Programme, qui travail en collaboration avec WWF, aidera les autochtones Baka à défendre leurs droits et à cartographier leurs terres ancestrales, et de participer dans la gestion des forêts. En conséquence, les efforts de conservation bénéficieront également d'un appui. Les cartes que FPP et WWF facilite a la création serviront de base à des négociations avec les autorités gouvernementales en charge de la gestion des parcs nationaux et permettront d'identifier les pratiques culturelles traditionnelles qui sont compatibles avec la conservation. Finalement, les droits coutumiers des Baka habitant à l'intérieur et aux alentours des parcs nationaux de Boumba Bek et de Nki seront protégés dans des plans de gestion écrits approuvés par le gouvernement.

### ***Principales recommandations***

- Les organisations de conservation devraient s'attacher à mettre en pratique les lignes directrices approuvées sur le plan international.
- Les organisations de conservation devraient entamer un dialogue de fond avec les communautés. Les peuples autochtones doivent comprendre ce que les environmentalistes tentent d'accomplir et les raisons qui les motivent. Il est fondamental d'établir la confiance.
- Les organismes gouvernementaux locaux, ainsi que le personnel local des projets de conservation, doivent s'assurer d'être informés sur les normes internationales. L'UICN doit y apporter son appui. Si ces informations ne circulent pas, il est tout simplement impossible d'appliquer les normes.
- La réussite de ces efforts dépendra des progrès accomplis sur le terrain, et non pas du nombre de documents produits. Le mouvement de la conservation doit passer de la parole aux actes.